

Commune de Saint Pardon de conques

Département de la Gironde

Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 30 janvier 2015

L'an deux mille quinze, le vendredi trente janvier à vingt heure trente, le Conseil municipal de Saint Pardon de Conques s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence du maire , Gilbert BLANGERO.

Date de convocation : 26 janvier 2015

Membres en exercice : 15

Membres présents : 13

Présents : Gilbert BLANGERO (maire), Séverine DELAGE, Jean-Claude LABBE, Philippe DUCASSE, Benoît GUERRERO (Adjoints), Jean-Philippe BAGUR, Jérôme DESCHAMPS, Jean-Baptiste PAING, Fabrice REVUELTA, Pascal MARTIN, François LENEVEU, Pascal RUEL, Julia LENEVEU (Conseillers Municipaux).

Excusés : Nathalie Charbonnier, Rachel BIER.

Secrétaire de séance : Julia LENEVEU

Début de la séance : 20h40

Ordre du jour :

- Nomination délégués au SIRP suite à la démission de Nathalie CHARBONNIER et Rachel BIER,
- Tarifs Salle des Fêtes,
- Règlement Intérieur Salle des Fêtes,
- Adoption du rapport du CLETC,
- Groupement de Commande Electricité (SDEEG),
- Classement d'une partie de la RD 224 en agglomération,
- Remboursement indemnité du Maire suite à sa démission,
- Suppléance du Maire,
- Terrain non constructible lieu-dit LesProms,

Questions diverses.

I. Nomination des délégués au SIRP suite à la démission de Nathalie CHARBONNIER et Rachel BIER

- **Vote par bulletin secret**

Suppléants proposés :

- Jérôme DESCHAMPS : 10 voix
- Pascal MARTIN : 9 voix
- Fabrice REVUELTA : 11 voix
- Gilbert BLANGERO : 6 voix

Titulaires proposés :

- Séverine DELAGE : 10 voix
- Jean-Baptiste PAING : 10 voix
- Jean-Philippe BAGUR : 7 voix
- Philippe DUCASSE : 12 voix

Suppléants élus :

- Jérôme DESCHAMPS
- Pascal MARTIN
- Fabrice REVUELTA

Titulaires élus :

- Séverine DELAGE
- Jean-Baptiste PAING
- Philippe DUCASSE

II. Tarifs de la salle des fêtes

- **Tarifs antérieurs**

Pour les Perdonnais :

- Caution : 300 €
- Location + mobilier : 80 €
- Vaisselle : 20 €
- Estrade : 40 €

Pour les non Perdonnais :

- Caution : 300 €
- Location + mobilier : 300 €
- Vaisselle : 30 €
- Estrade : 40 €

- **Tarifs votés**

Pour les perdonnais :

A l'unanimité, les tarifs restent inchangés

Pour les non perdonnais :

La salle est **désormais réservée aux Perdonnais en soirée** et louée aux extérieurs seulement pour des manifestations en journée.

Pour : 8 voix (Gilbert BLANGERO, Jean-Claude LABBE, Pascal RUEL, Philippe DUCASSE, Benoit GUERRERO, François LENEVEU, Julia LENEVEU)

Contre : 5 voix

Création d'un tarif pour les séminaires :

Montant : 80 €.

Montant pour les Perdonnais suite à la première location :

Montant pour la deuxième location dans l'année : de 200 €, elle passe à 80 €.

Montant pour la troisième et location et plus : elle reste à 200 €.

Pour : 9 voix

Contre : 1 voix (François LENEVEU)

Abstentions : 3 (Séverine DELAGE, Jean Philippe BAGUR, Julia LENEVEU)

III. Règlement intérieur de la Salle des fêtes

Vote pour le nouveau règlement proposé :

Pour : 8 voix

Contre : 1voix (Séverine DELAGE)

Abstentions : 3 (Jean-Philippe BAGUR, François LENEVEU, Julia LENEVEU)

IV. Adoption Rapport du CLETC

Monsieur le maire explique que depuis la suppression de la taxe professionnelle, celle-ci est compensée par diverses taxes sur les entreprises auxquelles s'ajoute l'ancienne part départementale attribuée en compensation par la CDC.

Les communes ayant un trop perçu, sur la base de l'ancienne part de la taxe professionnelle, reversent à l'Etat cet excédent sous forme de FNGIR/et DCRTP.

Validé à l'unanimité.

V. Groupement de commande électricité (SDEEG)

Objet du vote : Mutualisation avec le Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde pour l'achat d'électricité.

Contre : 12 Voix

Abstention : 1 (François LENEVEU)

VI. Remboursement indemnité du Maire suite à sa démission

Pour : 12 Voix

Contre : 1voix (Jean-Philippe BAGUR)

VII. Versement des indemnités du maire du 4^{ème} semestre pour le suppléant

Pour : 12 voix

Abstention : 1 voix (Pascal RUEL)

VIII. Classement d'une partie de la RD 224 en agglomération

Extension de la zone limitée à 70 km/h du quartier des Proms jusqu'au virage puis limitation à 50km/h devant le lotissement.

Voté à l'unanimité.

IX. Terrain non constructible aux PROMS

Information sur un terrain des PROMS non constructible. (à préciser l'adresse)

X. Questions diverses

Nous avons évoqué :

- Les devis pour les vitres et l'isolation du bâtiment de la mairie ;
- Le potager éducatif ;
- Le départ de Mme Nathalie MOREL, secrétaire de mairie ;
- M. de PONTAC a été contacté par le président de la CDC pour envisager l'implantation d'une aire de passage pour les gens du voyage sur ses terres côté PROMS, à proximité de l'ancienne décharge ;

Il est regrettable d'apprendre indirectement que des projets importants concernant notre collectivité, fassent partie des dossiers en cours d'élaboration de la part de notre Communauté De Commune.

Monsieur le Maire précise qu'il va prendre rendez-vous avec Mr LABAYLE dans les plus brefs délais.

